

Offensive générale contre la propriété privée par l'Etat et les banques

par le Professeur Eberhard Hamer,* Allemagne



Eberhard Hamer
(Photo mad)

1) Les risques d'expropriation pesant sur les actifs financiers

Par définition, «l'argent» est un actif que nous recherchons comme moyen d'échange et pour la préservation de la valeur.

C'était effectivement le cas autrefois, lorsque les pièces en métaux précieux (or, argent ou cuivre) avaient non seulement la valeur monétaire qui y était inscrite, mais aussi une valeur intrinsèque, comme notamment le Krugerrand en or ou les pièces de 5 marks en argent.

Cependant, l'or et l'argent sont lourds, ce qui rend souvent leur transport et leur mise en sécurité problématiques lorsqu'il s'agit de sommes importantes.

La monnaie est ensuite passée au papier avec l'apparition des billets, qui ont remplacé les pièces. Plus faciles à tenir, à transporter et à conserver que les pièces, ils avaient pourtant la même valeur dans la circulation, car ils étaient échangeables à tout moment contre la valeur imprimée. La valeur était garantie par l'Etat ou la banque centrale nationale, la FED étant la première banque centrale privée.

La «couverture-or» des billets de banque a pris fin en 1971 aux Etats-Unis, puis dans tout l'empire du dollar sous l'impulsion du président *Nixon*. Depuis lors, le dollar et les monnaies occidentales ne sont plus garantis par l'or ou un autre métal précieux, mais n'ont plus qu'une va-

leur matérielle, celle du papier. Tout le reste n'est que croyance et confiance dans le système bancaire.

Si la fonction d'échange de l'argent s'est développée grâce aux billets de banque, sa fonction de réserve de valeur a en revanche progressivement disparu. En effet, les banques centrales n'ont pas maintenu la masse monétaire constante par rapport à la quantité de biens (stabilité monétaire), mais l'ont augmentée sans retenue (inflation) et, avec l'augmentation de la masse monétaire, ont réduit la valeur des unités monétaires. A lui seul, l'euro a perdu 55% de sa valeur en 25 ans en raison d'une augmentation effrénée.

Comme il n'y a plus de gage de stabilité pour notre monnaie, celle-ci est constamment augmentée et perd sans cesse de sa valeur.

Pourtant, les gens font confiance à la monnaie, car ils ne remarquent pas la perte de valeur ou ne la ressentent qu'à travers l'augmentation des prix des biens.

L'argent est également multiplié par les crédits et les dettes, notamment celles des Etats. Les Etats-Unis ont accumulé une dette de 36 000 milliards de dollars, l'UE (sans compter les recettes fiscales) plus de 3000 milliards d'euros. Il en va de même pour la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Nous avons donc laissé des Etats et des banques centrales déloyaux créer des masses monétaires qui ne pourront jamais revenir dans le circuit monétaire sans le faire exploser. Nous avons depuis longtemps laissé derrière nous la possibilité d'un retour à une monnaie saine grâce à des économies ou à des augmentations d'impôts (point de non-retour) et mis en marche une machine à inflation qui tournera de plus en plus vite au cours des prochaines années (inflation galopante) et s'effondrera inévitablement (krach).

Les créateurs de masse monétaire (Etats et banques) trompent et exproprient donc continuellement les détenteurs de valeur monétaire par la création monétaire (inflation) et, par conséquent, par la dépréciation de la monnaie.

* Eberhard Hamer (né en 1932) est un économiste allemand. Après des études d'économie, de théologie et de droit, Hamer a obtenu son doctorat. Puis, il a travaillé comme avocat dans une entreprise. Il a ensuite été nommé à l'Université des sciences appliquées de Bielefeld, où il a enseigné la politique économique et financière jusqu'à sa retraite en 1994. Dans les années 1970, il a fondé l'Institut privé pour les petites et moyennes entreprises de Basse-Saxe à Hanovre et publié de nombreux articles et plus de 20 livres sur le thème des PME.

2) Titres

Afin d'échapper à la dévaluation rampante de la monnaie due à l'augmentation de la masse monétaire et à l'inflation, de nombreuses personnes investissent leur argent dans des valeurs monétaires.

- Quiconque achète des obligations privées ou étatiques avec leur argent reçoit en contrepartie des intérêts et donc une certaine contre-valeur pour la valeur monétaire en baisse. Cela est rentable si les intérêts, déduction faite des impôts, sont supérieurs à la perte de valeur annuelle des titres obligataires.
- Cependant, ceux qui pensent qu'ils sont encore propriétaires des titres obligataires se trompent. Il n'a plus que des créances sur la banque qui lui a vendu ces obligations, et la banque a à son tour d'autres créances sur les débiteurs des titres obligataires.
- Plus le droit de propriété sur l'argent est internationalement divisé par des obligations de restitution, plus il est difficile pour le créancier initial de récupérer son argent.
- Exemple: une fondation détenait des obligations d'Etat russes qu'elle considérait comme sûres, car l'Etat russe semblait sûr. Mais entre-temps, les Etats-Unis et l'UE ont décidé que les obligations russes devaient être saisies. Elles ont donc disparu, volées par *von der Leyen* et ses complices, et ne sont plus accessibles pour les créanciers obligataires.
- Même les intérêts que la Russie continue de payer sont détournés par la bande de voleurs et utilisés pour financer l'Ukraine. Entre-temps, *Donald Trump*, *Ursula von der Leyen* et l'Ukraine se disputent pour savoir par qui et comment les 300 milliards d'euros confisqués à la Russie doivent être utilisés. Les voleurs se disputent le butin, et les dupes ne sont pas les Russes, mais les créanciers obligataires du monde entier, qui risquent de tout perdre.
- Ainsi, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la confiscation des avoirs russes a violé le droit international de la propriété financière et porté atteinte à la base même de l'ensemble des transactions financières internationales, des investissements et des crédits internationaux.
- Quiconque achète encore des obligations doit s'attendre à ce que des acteurs puissants dans le monde confisquent ces actifs monétaires et les distribuent à leurs amis, ou en tout cas les volent définitivement aux déten-



«Allemagne 1923: hyperinflation – bientôt de retour?»
(Photo mad)

teurs d'obligations. Le créancier obligataire ne récupère plus son argent auprès de la banque, car les titres ont été transférés et volés par des Etats contre lesquels la banque ne peut faire valoir aucun droit.

- Quiconque achète actuellement des obligations d'Etat est un joueur.
- Même les obligations émises par son propre Etat ou par de grands groupes industriels n'offrent plus qu'une sécurité équivalente à la solidité de ces Etats ou groupes. L'endettement croissant de presque tous les Etats et de tous les grands groupes rend le remboursement de plus en plus improbable (*Soros*: «dette éternelle»).
- Le droit de propriété sur les titres monétaires est donc indirect, ce qui rend très problématique le droit à la restitution et la solvabilité décroissante des débiteurs.

3) Actions

Au lieu d'investir dans des obligations, on peut également placer son patrimoine monétaire dans des actions.

Le signataire de ce texte se souvient encore qu'il achetait des actions sous forme de certificats papier accompagnés de coupons de dividendes. Il devait ensuite découper les coupons de dividendes chaque année et les échanger contre de l'argent à la banque. Mais entre-temps, il n'y a plus de certificats d'actions: on achète simplement à sa banque une position numérique sur un compte avec la référence d'une action d'une entreprise étrangère, détenue

dans un pays étranger par une banque étrangère.

En cas de litige, le titulaire du compte devrait prouver qu'il détient bien l'action et qu'il en est le propriétaire. La propriété de l'action s'est donc indirectement diluée au point de devenir un simple droit sur un compte.

Depuis que les interventions des Etats par le biais de sanctions et de saisies de biens étrangers sont devenues de plus en plus courantes, le droit des actionnaires est non seulement devenu de plus en plus indirect, mais aussi de plus en plus faible, il n'est plus documenté matériellement, mais uniquement sous forme numérique et, en tant que simple droit, il est donc constamment menacé d'être perdu pour l'investisseur.

L'investisseur a également de moins en moins d'influence sur la propriété des entreprises elles-mêmes. Les assemblées générales des actionnaires sont organisées par les banques entre elles, généralement en accord avec le conseil d'administration de l'entreprise. En effet, les banques ont recueilli les procurations des actionnaires et les ont ainsi quasiment privés de leurs droits.

L'investisseur ordinaire n'a plus aucune influence sur la valeur des actions. Ce sont les grands investisseurs et les banques qui s'en chargent entre eux, en fonction de la spéculation, de la corruption et des intérêts des actionnaires majoritaires.

4) Dévalorisation des biens immobiliers par l'Etat

Selon l'article 14 de la Loi fondamentale allemande, notre propriété et notre droit successoral sont théoriquement protégés contre l'expropriation par l'Etat. Cependant, la loi a laissé une faille, à savoir que «le contenu et les limites de l'expropriation sont fixés par la loi» (article 14, paragraphe 1 de la Loi fondamentale). En outre, l'usage de la propriété doit «servir en même temps le bien commun» (article 14, paragraphe 2 de la Loi fondamentale).

Contrairement à la protection stricte de la propriété garantie par la Constitution de Weimar et même par la dictature nazie, les atteintes au patrimoine immobilier des citoyens deviennent de plus en plus courantes grâce à ces lacunes juridiques.

Les gouvernements socialistes et écologistes restreignent en effet de plus en plus l'utilisation de l'agriculture et même de la sylviculture, ainsi que la location de nos logements, limitant ainsi



«Quand l'Etat agit contre ses citoyens.» (Photo mad)

les droits de propriété et réglementant leur utilisation selon leurs principes idéologiques. Jamais depuis l'émancipation des paysans il y a 200 ans, le droit d'utilisation souverain des agriculteurs et des sylviculteurs n'a été autant dirigé, réduit et contrôlé qu'aujourd'hui, de sorte qu'une grande partie de l'agriculture est non seulement devenue une bureaucratie foncière, mais aussi que l'utilisation des terres est de moins en moins guidée par les principes de l'agriculture et de la sylviculture et de plus en plus par les subventions de l'Etat.

La propriété privée est ainsi manipulée et réduite par le dirigisme étatique.

Il en va de même pour le droit locatif, dans lequel le propriétaire d'un bien immobilier peut de moins en moins exercer la liberté d'action qui lui est légalement garantie sur son bien loué. Ce sont plutôt les bureaucrates chargés des locations qui décident à qui louer, pour combien de temps, quand le bail peut être résilié, quelles augmentations de loyer sont autorisées, comment les locaux loués doivent être aménagés et quels frais locatifs supplémentaires le bailleur doit supporter.

En RDA déjà, une telle surréglementation avait rendu la propriété immobilière non rentable, non seulement en termes de prix, mais aussi en termes de substance, et le droit du bail était considéré comme un «droit fondamental d'utilisation par le locataire», pouvant être abusé au détriment du bailleur, voire lui être retiré de manière permanente.

Si l'on considère que la plupart des biens immobiliers privés constituent une sécurité pour la vieillesse de la génération qui a travaillé dur pour reconstruire le pays, de nombreuses interventions dans notre droit du bail ne sont pas seulement des «atteintes à la propriété», mais aussi une privation de la sécurité pour la vieillesse.

Notre propriété foncière, forestière et immobilière, qui était jusqu'à présent la plus sûre, est aujourd'hui certes encore protégée contre les abus

privés, mais elle fait l'objet d'ingérences, de manipulations, de contrôles et d'abus idéologiques de plus en plus importants de la part de l'Etat.

Lorsqu'une politique idéologique veut recréer l'ancienne frontière entre les zones avec une «ceinture verte» et prive ainsi les propriétaires fonciers et forestiers de toute exploitation future, il s'agit d'une atteinte équivalente à une expropriation qui, en vertu de l'article 14, paragraphe 3, de la Loi fondamentale allemande, devrait en principe donner lieu à une indemnisation des propriétaires privés.

Ou lorsque des autorités zélées, chargées de la protection des monuments historiques, classent des maisons ou des quartiers privés entiers comme monuments historiques et interdisent ainsi aux propriétaires non seulement d'apporter des modifications, mais aussi leur imposent le type de reconstruction, il s'agit là encore d'une atteinte équivalente à une expropriation qui devrait être indemnisée, mais qui ne l'est pas.

Ou lorsque des services forestiers programmés idéologiquement imposent non seulement le mode d'exploitation, mais aussi la récolte des arbres (pas d'espaces ouverts) et le choix des arbres pour le reboisement, il s'agit là d'atteintes au patrimoine forestier qui devraient être considérées comme équivalentes à une expropriation.

Les interventions assimilables à une expropriation sont considérées comme des expropriations au sens de l'article 14 de la Loi fondamentale et doivent donc être indemnisées au propriétaire privé conformément à l'article 14, paragraphe 3. Entre-temps, cependant, l'Etat a de plus en plus empiété sur notre propriété directe dans le secteur immobilier sans avoir été contraint par les tribunaux à le faire dans certaines limites ou à verser une indemnisation. La plupart des interventions assimilables à une expropriation sont certes des expropriations au sens de la Loi fondamentale, mais elles ne sont pas reconnues comme donnant droit à une indemnisation par les tribunaux. Les tribunaux sont donc devenus les complices de l'Etat dans la réduction des droits de propriété des propriétaires immobiliers privés.

En 1948, l'Etat a déjà mené une attaque générale assimilable à une expropriation contre tous les propriétaires immobiliers sous le couvert d'une «péréquation des charges» et prévoit de recommencer (avec un département dédié au sein du ministère des Finances). Notons bien:

une expropriation partielle par le biais d'une charge obligatoire imposée aux propriétaires immobiliers sans indemnisation!

5) Conclusion

Ainsi, non seulement notre droit monétaire, mais aussi notre droit réel à la propriété se dissout de plus en plus sous l'effet des interventions de l'Etat: pour les valeurs monétaires, cela se traduit par une inflation continue; pour les titres, par une perte de propriété numérique qui se transforme en simple droit à restitution avec renversement de la charge de la preuve; et pour les biens immobiliers, par des interventions idéologiques croissantes de l'Etat sans compensation.

Curieusement, les propriétaires de titres financiers et immobiliers ne protestent pas et ne réagissent pas, bien que la coalition Merz a déjà décidé d'un nouvel endettement maximal (et donc d'une dévaluation monétaire) ainsi que d'un passage à la monnaie numérique afin de contrôler totalement tous les détenteurs de valeur monétaire, et prévoit également, dans le cadre de cette réforme monétaire inévitable, une nouvelle péréquation des charges.

Dans d'autres pays, cela entraînerait une fuite des capitaux, une fuite des titres et une vague de ventes immobilières avec transfert de patrimoine vers d'autres pays; mais les Allemands tolèrent l'Etat intrusif, surtout lorsqu'il se présente comme «servant le bien commun» au nom de l'écologie ou du socialisme redistributif.

Le droit de propriété a toujours été le fondement de l'économie de marché, la base de l'activité entrepreneuriale et la raison pour laquelle les entrepreneurs assument le risque social le plus élevé de tous les groupes sociaux. Tous les gouvernements socialistes et idéologiques ont donc délibérément réduit et manipulé la propriété (et donc l'entrepreneuriat et l'économie de marché).

La malheureuse économie dirigée du gouvernement «tricolore» avec ses restrictions à la propriété aurait dû servir d'avertissement à la coalition qui lui a succédé. Au lieu de cela, elle a redonné tout leur pouvoir aux anciens ennemis de la propriété. Tout comme «l'écologie plutôt que l'économie» a conduit à la récession, «le socialisme plutôt que l'économie» nous mène tout droit vers l'abîme, même si Merz a voulu gagner un peu de répit – sans doute en vain – avec plus de mille milliards de dettes.

Seules une garantie stricte de la propriété et la libre réalisation des profits pourraient ramener

l'esprit d'entreprise et un nouveau miracle économique. Le nouvel accord de coalition ne prévoit rien de tel.

6) Sauvez-vous de l'UE!

Avec le soutien du gouvernement allemand, l'UE a même préparé un programme d'expropriation – l'autorité de surveillance européenne AMLA (*Anti-Money Laundering Authority*, basée à Francfort). Elle est censée lutter en premier lieu contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière, mais également localiser les avoirs existants dans toute l'Europe afin de pouvoir ultérieurement les taxer ou les confisquer d'une manière ou d'une autre.

La Commission européenne (von der Leyen) souhaite ainsi enregistrer dans une base de données centrale tous les actifs des personnes morales et physiques dans l'UE, les regrouper, les contrôler, puis coordonner, gérer et surveiller dans un registre les données patrimoniales collectées, y compris les comptes, les registres de coffres-forts et les registres immobiliers nationaux. Elle pourra même infliger de manière autonome des amendes d'au moins un million d'euros si l'obligation de déclaration n'est pas suffisamment respectée. En outre, l'AMLA peut blo-

quer les virements et les comptes, exiger la remise de documents et demander aux autorités fiscales et pénales ainsi qu'aux douanes de procéder à des perquisitions domiciliaires.

La première étape (collecte de données) pour la mobilisation de fonds par tous les gouvernements est ainsi franchie, car il est prévisible que l'endettement galopant entraînera des charges d'intérêts insupportables pour les Etats. Ils devront donc à un moment donné saisir les biens privés de leurs citoyens et les utiliser «d'abord dans le cadre d'un impôt sur les riches», puis dans des emprunts de guerre obligatoires ou autres mesures similaires.

A l'instigation de l'UE, un nouvel Etat totalitaire surveillant la fortune de tous les citoyens est ainsi mis en place, une bureaucratie européenne coûteuse est créée et l'expropriation des biens des citoyens est ouvertement préparée.

Davantage d'administration et davantage de contrôle correspond à moins de liberté, moins de propriété et moins de prospérité!

Source: © Prof. Dr Eberhard Hamer, Mittelstandsinstitut Niedersachsen e.V.

<https://www.goldseiten.de/artikel/657055--Generalangriff-auf-das-Privateigentum-durch-Staat-und-Banken.html?seite=116.05.2025>, 16 mai 2025

(Traduction «Point de vue Suisse»)